

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

SAINT-DIDIER  
DE-FORMANS  
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250630-2025057-DE

S<sup>2</sup>LOW

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-057

### Séance du 30 JUIN 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 20/06/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 20/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### **ABSENT :**

#### **POUVOIR :**

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET  
Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT  
M. GAY Richard, a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD  
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

M. Christophe HENRY a été nommé secrétaire de séance.

#### **Objet : Restauration municipale – Fixation des tarifs des repas**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs cantine ont été fixés le 24 juin 2019. Révision par délibérations du 16 mai 2022 du 03 juillet 2023, du 29 janvier 2024 et du 24 juin 2024.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'envisager une hausse des tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 pour notamment compenser la nécessité de renforcer l'encadrement compte tenu d'un nombre d'enfant grandissant au restaurant scolaires, tenir compte de la hausse du coût des repas et en prévision d'investissement au restaurant scolaire pour faire face à une fréquentation en hausse.,

Le conseil Municipal à la majorité (13 voix pour) après discussion :

- Fixe le prix du repas régulier passe à 5,90 € au lieu de 5,60 €
- Fixe le repas exceptionnel sans réservation reste à 7,00 €
- Les enfants bénéficiant d'un PAI seront accueillis au restaurant scolaire (repas fournis par les parents). Les frais de garde restent à 1,55 € par présence.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an sus dit, ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juin 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance  
Christophe HENRY

